

PRESENTATION DU PROGRAMME EGALITE DES CHANCES A L'ENS LOUIS-LUMIERE

OBJECTIF

Depuis 2013, ce programme vise à favoriser l'égalité des chances dans l'accès des jeunes issus de milieux modestes à des études d'excellence dans le domaine du cinéma, de la photographie et du son.

PARTENAIRES

- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Le ministère de la Culture
- L'ENS Louis-Lumière
- La Fondation Culture & Diversité

ETAPE 1 : INFORMATION ET SENSIBILISATION

Cette étape est destinée à des élèves issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire ciblés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Elle a pour objectifs d'expliquer aux élèves ce que sont les métiers du cinéma, de la photographie et du son et les formations proposées par l'ENS Louis-Lumière.

Des élèves de Première et de Terminale de 10 lycées d'enseignement général, ainsi que des élèves de BTS et de CPGE, participent ainsi à une présentation du secteur de l'audiovisuel et de l'ENS Louis-Lumière. Ces séances, de deux heures, menées par un représentant de l'ENS Louis-Lumière accompagné d'un étudiant, peuvent avoir lieu dans les établissements ciblés ou au sein même de l'ENS Louis-Lumière.

ETAPE 2 : SELECTION ET CLASSE EGALITE DES CHANCES

La Classe Egalité des Chances s'adresse à une quinzaine d'étudiants boursiers de l'enseignement supérieur aux échelons les plus élevés, inscrits dans un établissement d'études supérieures en Île-de-France.

Elle se déroule de juin à février : après une séance d'introduction en juin, les élèves sélectionnés bénéficient d'une semaine de remise à niveau en physique, mathématiques et histoire de l'art à la fin du mois d'août.

Ensuite, chaque samedi jusqu'en février, les élèves assistent à 4 heures de cours dispensées par les professeurs de l'École. Le programme s'articule autour des trois spécialités (cinéma, photographie et son) avec des enseignements liés à l'histoire des arts, aux sciences et aux techniques, à l'analyse (filmique, photographique, écoute critique) et à la méthodologie propre aux épreuves du concours.

A la suite de la Classe Egalité des Chances, les étudiants s'engagent à passer le concours d'entrée à l'École, sans quota ni voie parallèle d'accès. Les frais d'inscription au concours sont pris en charge par la Fondation Culture & Diversité.

ETAPE 3 : ACCOMPAGNEMENT PENDANT LES ETUDES

La Fondation Culture & Diversité accompagne les élèves à la suite de leur participation à la Classe Egalité des Chances. L'Étape 3 repose sur deux piliers :

- accompagnement financier (via un système de bourses) et aide au logement ;
- accompagnement à l'ouverture culturelle.

Afin de renforcer son lien sur le long terme avec les élèves, la Fondation a créé en 2010 le Réseau



Culture & Diversité. Chaque élève ayant participé à l'un des programmes Egalité des Chances peut y trouver l'ensemble des actions développées par la Fondation et entrer en contact avec les autres membres de ce Réseau. A ce jour, 2 142 élèves sont membres de ce Réseau.

ETAPE 4 : AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Après les études, la Fondation Culture & Diversité développe des actions pour favoriser l'insertion professionnelle de ses élèves par le biais de 5 piliers : offres d'emploi et de stage ; ateliers ; réseau professionnel ; diffusion des créations ; programmes de Résidence de création.

ETAPE 5 : ENGAGEMENT

Lancé en 2019, ce dispositif permet aux anciens élèves des programmes Egalité des Chances de s'engager pour les nouveaux élèves via différents outils : conseils, sorties culturelles, soutien logistique, ateliers professionnels, parrainages...

Chiffres-clés 2013-2020

- **1 094** élèves informés et sensibilisés au secteur de l'audiovisuel
- **135** élèves ayant participé à la Classe Egalité des Chances
- **108** élèves inscrits au concours de l'ENS Louis-Lumière
- **11** élèves ayant intégré l'ENS Louis-Lumière
- **10 %** de réussite au concours (7 % au niveau national)
- **30** bourses versées pour un total de **86 800 €**